

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant des subventions aux zones d'éducation prioritaires

A.Gt 03-06-1999

M.B. 27-10-1999

Le Gouvernement de la Communauté française;

Vu les lois coordonnées du 17 juillet 1991 relatives à la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 17 juillet 1998 contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1998;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 6 mai 1999;

Vu l'accord du Ministre ayant le budget dans ses attributions, donné le 2 juin 1999,

Arrête :

Article 1er. - Les sommes de :

- 300 000 F (projet 302);

- 181 667 F (projet 406),

soit un total de 481 667 F,

sont allouées aux projets ZEP suivants :

- 302 (Forest/inter-réseaux – 3 réseaux);

- 406 (Chapelle-Lez-Herlaimont/libre),

à utiliser selon les dispositions des fiches annexées à ce présent arrêté.

Article 2. - Les sommes visées à l'article 1er seront imputées à la division organique 40, programme d'activité 90, allocation de base 01.01 du budget des dépenses de la Communauté française de Belgique pour l'année budgétaire 1998.

Article 3. - Lesdites sommes seront versées en une seule tranche dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4. - L'utilisation des sommes et l'élaboration des comptes relatifs à l'utilisation des subventions seront suivies systématiquement par les vérificateurs scolaires; elles feront en outre l'objet d'un rapport annuel à la Commission des Zones d'Education Prioritaires.

Article 5. - Si les bénéficiaires repris ci-dessus ne fournissent par les justifications requises par l'article 3, les subventions seront récupérées en tout ou en partie à concurrence des montants qui ne seraient pas justifiés.

Article 6. - Les sommes dont question à l'article 1er seront versées respectivement sur les comptes :

310-0916101-22 (projet 302);

001-2602288-48 (projet 406).

Projet 302 Forest (inter-réseaux – 3 réseaux)

| Subventions d'équipement 98-99 | | |
|--------------------------------|---------------------------------|---------|
| 1. | aménagement des locaux | 120 000 |
| 2. | scanner | 10 000 |
| 3. | ateliers théâtre : sonorisation | 150 000 |
| 4. | fax | 20 000 |
| | | 300 000 |

Projet 406 Chapelle-Lez-Herlaimont (libre)

| Subventions de fonctionnement 98-99 | | |
|-------------------------------------|---|----------|
| 1. | Abonnements revues | 40 000 |
| 2. | Activités socio-culturelles autour du livre | 50 000 |
| 3. | Spectacles (y compris les frais de déplacement) | 120 000 |
| 4. | Frais de déplacement de l'ACS | 10 000 |
| 5. | Téléphone | 8 000 |
| 6. | Sorties | 100 000 |
| 7. | Journée musicale | 50 000 |
| | | 378 000 |
| | Solde disponible sur le compte ZEP | -196 333 |
| | Reste à verser | 181 667 |